

### COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE



Bénéficiez de la prise en charge de vos frais de santé si vos ressources sont modestes

# La Complémentaire Santé Solidaire



## Qu'est ce que c'est ?

La CPAM/MSA vous rembourse la majorité de vos frais de santé, mais une partie reste à payer. La Complémentaire Santé Solidaire est donc une aide pour payer vos dépenses de santé. Vous y avez droit si vos ressources sont modestes. Selon vos ressources, elle ne coûte rien ou coûte moins d'un euro par jour et par personne.

## Qui peut en bénéficier ?

Le droit à la Complémentaire Santé Solidaire dépend des ressources que vous et les membres de votre foyer avez perçues pendant les 12 mois civils précédant l'avant-dernier mois de votre demande. Elle bénéficie à l'ensemble du foyer.

## Comment la demander ?

Vous pouvez la demander sur Internet depuis votre compte AMELI (rubrique « Mes démarches »)  
OU en envoyant à votre CPAM /MSA le formulaire « Demande de Complémentaire Santé Solidaire » à télécharger sur le site [ameli.fr](http://ameli.fr) ou [msa.fr](http://msa.fr), accompagnée des justificatifs demandés.  
<[Formulaire 12504\\*11](#)>

## Besoin d'aide ?

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez contacter :  
la CPAM au 3646  
la MSA au 05 53 67 77 77  
ou le Service Action Sociale - France Services d'Albret Communauté au 06 30 88 30 80



PLUS D'INFORMATIONS...

[HTTPS://WWW.AMELI.FR/LOT-ET-GARONNE/ASSURE/DROITS-DEMARCHES/DIFFICULTES-ACCES-DROITS-SOINS/COMPLEMENTAIRE-SANTE](https://www.ameli.fr/lot-et-garonne/assure/droits-demarches/difficultes-acces-droits-soins/complementaire-sante)